



Demission avec lettre rar non receptionnée.

Par Visiteur

Bonjour,

Je viens de démissionner de mon entreprise. J'ai envoyé ma lettre en recommandée avec accusé de reception le 26/08/2010. Le 1er passage a été effectué le 31/08/2010 mais personne pour signer l'accusé. La lettre est en attente au bureau de poste.

Quand le préavis (d'un mois) démarre-t-il? Au 1er passage du facteur ou à réception du courrier par mon employeur?

En vous remerciant d'avance...

Par Visiteur

Cher monsieur,

onjour,

Je viens de démissionner de mon entreprise. J'ai envoyé ma lettre en recommandée avec accusé de reception le 26/08/2010. Le 1er passage a été effectué le 31/08/2010 mais personne pour signer l'accusé. La lettre est en attente au bureau de poste.

Quand le préavis (d'un mois) démarre-t-il? Au 1er passage du facteur ou à réception du courrier par mon employeur?

C'est la date de première présentation qui compte, comme pour tous les autres recommandés d'ailleurs à l'exception du préavis en matière de bail d'habitation où c'est la date de réception effective.

Très cordialement.